



## Ma prime vélo

Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE)

### Ma prime vélo, c'est quoi ?

Soucieuse de participer à la transition énergétique et à l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la communauté de communes Domme - Villefranche-du-Périgord encourage la mobilité douce à travers l'opération "Ma prime vélo", politique volontariste prenant la forme d'une aide financière. Elle est reconduite en 2024 pour la troisième année consécutive !

D'un montant de 100 €, elle est réservée aux particuliers et attribuée sans condition de ressources dans la limite d'un budget de 5000 €.

Cette subvention est cumulable avec le Bonus vélo versé par l'État aux ménages non imposables. Elle n'est versée qu'à une personne par foyer.

### Les conditions d'attribution



1) Habiter (résidence principale) le territoire intercommunal, dans l'une des 23 communes

2) Acheter un VAE homologué en tant que cycle à pédalage assisté au sens de l'article R.311-1 du code de la route.

3) S'engager à ne pas revendre le VAE aidé pendant les 3 années suivant l'achat et à respecter les règles de partage de l'espace public et du code de la route.

#### LE DEMANDEUR

Nom

Prénom

Adresse

CP

Commune

Date

Signature



## Liste des documents à compléter et à fournir

- le formulaire de demande et la convention complétées, datées et signées
- une copie du certificat d'homologation du vélo à assistance électrique concerné
- la copie de la facture d'achat du vélo à assistance électrique, objet de la demande de subvention à son nom propre, prénom et adresse, postérieure à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2024
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (factures électricité, télécom, eau, ...) au même nom, prénom et adresse que ceux figurant sur la facture du VAE concerné.
- un relevé d'identité bancaire au nom du demandeur (ou du représentant légal si mineur)

Ces éléments sont à retourner

- par email à [contact@comcomdv.fr](mailto:contact@comcomdv.fr)
- par courrier à  
Maison des communes  
et des services publics  
Le Bourg  
24250 St-Martial-de-Nabirat

Les dossiers  
seront traités  
**par ordre  
d'arrivée**

RÉSERVÉ À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Dossier n°	Réceptionné le	Suivi par
Accepté		
Retourné	Budget épuisé Dossier incomplet	
Refusé	Budget épuisé VAE non homologué Facture antérieure au 01/06/2022 Autres	

